

**COMMUNE DE YENNE**

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**

**PLAN COMMUNAL  
DE SAUVEGARDE**



Commune de Yenne	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>SOMMAIRE</b>	<b>Fiche SOMMAIRE</b>
---------------------	---	---------------------------

### Préambule

<b>ARRETE MUNICIPAL</b>	<b>fiche 0.01</b>
<b>CADRE JURIDIQUE</b>	<b>fiche 0.02</b>
<b>MISE A JOUR – FICHE ACTIONS DU RESPONSABLE</b>	<b>fiche 0.03</b>
<b>MODALITES DE DECLENCHEMENT DU PLAN</b>	<b>fiche 0.04</b>

### CHAPITRE 1 : ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE

<b>SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX</b>	<b>fiche 1.01</b>
<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	<b>fiche 1.02</b>
<b>FICHE ACTIONS</b>	<b>fiche 1.03</b>

<input type="checkbox"/> Maire	fiche 1.03a
<input type="checkbox"/> Coordonnateur des Actions Communales	fiche 1.03b
<input type="checkbox"/> Terrain	fiche 1.03c
<input type="checkbox"/> Secrétariat	fiche 1.03d
<input type="checkbox"/> Responsable « Relations publiques »	fiche 1.03e
<input type="checkbox"/> Responsable « lieux publics et EPR populations »	fiche 1.03f
<input type="checkbox"/> Responsable « Logistique »	fiche 1.03g
<input type="checkbox"/> Responsable « Agriculture – Industrie- Artisanat »	fiche 1.03h

### CHAPITRE 2 : PRINCIPALES ACTIONS A MENER

<b>ALERTE DE LA POPULATION</b>	<b>fiche 2.01</b>
<input type="checkbox"/> Circuit d'alerte	fiche 2.01a
<input type="checkbox"/> Liste des rues du circuit d'alerte	fiche 2.01b
<input type="checkbox"/> Alerte de la population « risque inondation »	fiche 2.01c
<input type="checkbox"/> Alerte de la population « risque incendie »	fiche 2.01cbis

<b>INFORMATIONS DE LA POPULATION</b>	<b>fiche 2.02</b>
--------------------------------------	-------------------

<b>STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE</b>	<b>fiche 2.03</b>
---	-------------------

<b>EVACUATION, ACCUEIL et HEBERGEMENT DE LA POPULATION</b>	<b>fiche 2.04</b>
--	-------------------

### CHAPITRE 3 : MOYENS ET RESSOURCES RECENSES

<b>LISTE DES VEHICULES DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX</b>	<b>fiche 3.01</b>
---	-------------------

<b>LIEUX D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT, TRANSPORT _et ALIMENTATION</b>	<b>fiche 3.02</b>
---	-------------------

<b><u>PERSONNES RESSOURCES</u></b>	
<input type="checkbox"/> Professions médicales et paramédicales	fiche 3.03a
<input type="checkbox"/> Associations diverses	fiche 3.03b
<input type="checkbox"/> Entreprises, artisans et agriculteurs	fiche 3.03c
<input type="checkbox"/> Autres personnes	fiche 3.03d

Commune de Yenne	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>SOMMAIRE (SUITE)</b>	<b>Fiche SOMMAIRE</b>
---------------------	---	---------------------------

#### **CHAPITRE 4 : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ET ANALYSE DU RISQUE**

##### **PRESENTATION DE LA COMMUNE fiche 4.01**

- Contexte général fiche 4.01a
- Identification des risques fiche 4.01b
- Localisation des zones de risque fiche 4.01c
- Localisation des routes, voies, chemins communaux fiche 4.01d

##### **INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION fiche 4.02**

- A. Population permanente fiche 4.02a
- Nombre d'habitants (recensement 1999)
  - Répartition de la population sur le territoire de la commune
  - Population identifiée « à risques »
  - Lieux d'accueil d'enfants
- B. Population saisonnière et activités ponctuelles fiche 4.02b
- Résidents secondaires
  - Activités touristiques
  - Manifestations et événements divers

##### **ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE fiche 4.03**

#### **CHAPITRE 5 : ANNUAIRE DE CRISE**

##### **ANNUAIRE DE CRISE fiche 5.01**

- Autorités – PCC – Maire et Conseil municipal – Personnel administratif  
personnel technique communal –Gestionnaires des réseaux publics fiche 5.01a
- Lieux publics accueillant des enfants et des adolescents
  - Lieux publics institutionnels
  - Etablissements sanitaires
  - Lieux publics et de loisirs
  - Centres commerciaux et commerces
  - Autres E.R.P fiche 5.01.b
- Personnes isolées ou handicapées ou bénéficiant de soins fiche 5.01.c

##### **ANNEXES fiche 6.01**

- Arrêté municipal de réquisition fiche 6.01a
- Questionnaire « lieux publics et E.R.P fiche 6.01b
- Fiche « accueil de la population » au sein d'une  
structure d'accueil et d'hébergement « questionnaire  
« artisans – agriculteurs » fiche 6.01c
- Plan canicule et grand froid (personnes à risques fiche 6.01d
- Cartographie et plans fiche 6.01e
- Plaquette Office du tourisme sur les hébergements fiche 6.01f
- Chronologie des montées des eaux 1999-2002 fiche 6.01g
- DICRIM fiche 6.01h
- Fiche « CELLULE DE COMMANDEMENT » fiche 6.01i

COMMUNE DE YENNE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

# PREAMBULE



Commune de Yenne	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>ARRETE MUNICIPAL</b>	<b>Fiche 0.01</b>
		<b>Page 1/1</b>

**PROJET**

**Vu :**

- La loi n° 2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile, et notamment ses article 13 et 16 ;
- La Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212 relatif aux pouvoirs de police du maire ;

**Considérant :**

- que la commune est exposée à de nombreux risques tels que risque inondation – risque rupture barrage – risque mouvement terrain – risque séisme – risque incendie
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

**ARRÊTE :**

Article 1er : Le plan communal de sauvegarde de la commune de YENNE est approuvé.

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Les copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Monsieur le Préfet de la Savoie,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Savoie,
- à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Savoie et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- à Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement.

Fait à Yenne, le 02 Avril 2009

Le Maire,

Commune de Yenne	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<b>Fiche 0.02</b>
		<b>Page 1/1</b>

## **CADRE JURIDIQUE**

- Code Général des Collectivités Territoriales - art. L 2212 : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure».

- Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 - art. 13 : « Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14 de la présente loi. Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune et pour Paris par le préfet de police. Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un plan intercommunal de sauvegarde peut être établi en lieu et place du plan prévu au premier alinéa. En ce cas, il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées. La mise en oeuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune. Un décret en Conseil d'Etat précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration.

- Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 - art. 16 : « La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente (maire ou préfet) en application des dispositions des articles L2211-1, L2212-2 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales».

- Loi du 30 juillet 2003 relative aux risques naturels et technologiques - art. 40 : « Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque... ».

- Décret N° 88-622 du 6 mai 1988 relatif aux plans d'urgence départementaux
- Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif au droit à l'information du citoyen
- Plan départemental ORSEC
- Tous plans de secours et plan

Commune de Yenne	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<b>Fiche 0.03</b>
	<b>MISE A JOUR</b>	
	<b>FICHE ACTIONS DU RESPONSABLE</b>	<b>Page 1/1</b>

↳ Assurer la mise à jour du P.C.S en complétant le tableau ci-après

↳ Informer de toutes modifications les destinations de ce plan :

- Préfet
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Gendarmerie ou Police
- Direction Départementale de l'Équipement

<b>Pages modifiées</b>	<b>Modifications apportées</b>	<b>Date de réalisation</b>

Commune de Yenne	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<b>Fiche 0.04</b>
	<b>MODALITES DE DECLENCHEMENT DE PLAN</b>	<b>Page 1/1</b>

Le plan communal de sauvegarde peut être déclenché :

- de la propre initiative du Maire, dès lors que les renseignements reçus à tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale ;
- à la demande de l'autorité préfectorale (le Préfet ou son représentant).

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit constituer le poste de commandement communal (PCC adapté à l'évènement). Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte (voir Fiche : 2.01).



# **CHAPITRE 1**

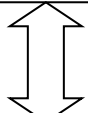
## **ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE**

Commune de Yenne	<b>ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE</b>	<b>Fiche 1.01</b>
	<b>SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX</b>	<b>Page 1/1</b>

**Coordonnateur des actions communales :**

**Titulaire : Jérôme PUTHON**  
**Tél :**

**Suppléant : José RICHARD**  
**Tél 06.86.32.56.56**



**Chargé des relations  
publiques :** JM WATIER  
**Tél :**  
**Suppléant :** A. MARCHAND  
**Tél :**

**Maire**  
**René PADERNOZ**  
**Adjoint :**  
**J. PUTHON**  
**JM WATIER**  
**M.R DLOUHY**  
**E. ECHANTILLAC**  
**Ch. CHAPEAU**

**Secrétariat :**  
**Titulaire :** I.RENZI  
**Suppléant :** Ch. DESORT

**Responsable Lieux  
Publics et ERP**

**Titulaire :** W.  
RODRIGUEZ  
**Suppléant :** R.  
COUTURIER

**Responsable  
logistique**

**Titulaire :** Robert  
LEGRAND  
**Suppléant :** Gaetan  
BARBIER

**- Responsable  
agriculture—industrie  
-artisanat**

**Titulaire :** Ph. GACHE  
**Suppléant :**

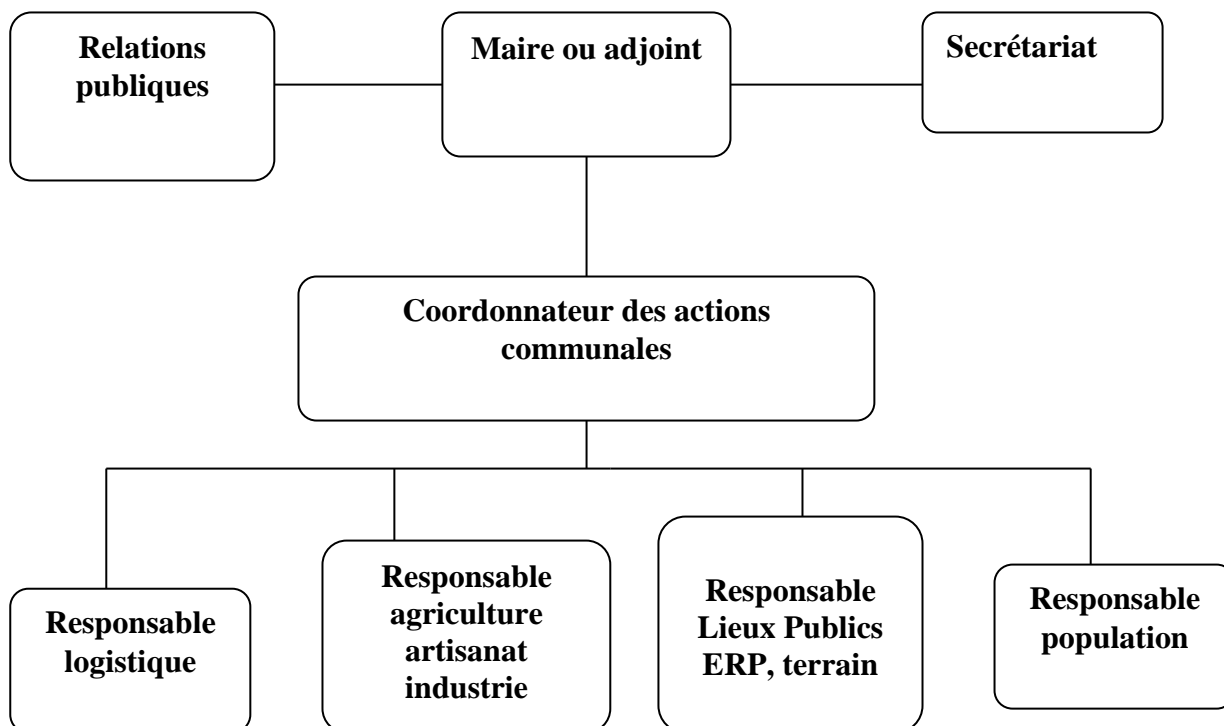
**Responsable  
population**

**Titulaire :**  
MR DLOUHY  
**Suppléant :** E.  
ECHANTILLAC

Commune de Yenne	<b>ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE</b>	<b>Fiche 1.02</b>
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)</b>	<b>Page 1/1</b>

**Localisation du PCC :** **Mairie**  
 Adresse : Place Charles Dullin  
 Endroit précis : Etage – services administratifs  
 N° de téléphone : 04.79.36.70.48  
 N° de télécopie : 04.79.36.77.18

**COMPOSITION DU PCC :**



**L'annuaire (fiche 5.01) répertorie l'ensemble des numéros utiles.**

Commune de Yenne	<b>ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE</b>	<b>Fiche 1.03</b>
		<b>Page 1/1</b>

# **FICHE ACTIONS**

Commune de Yenne	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>Fiche 1.03a</b>
		FICHE ACTIONS « MAIRE »

☞ **Maire : Monsieur René PADERNOZ**

☞ **Adjoint : Monsieur Jérôme PUTHON**

Le Maire est le directeur des secours sur le territoire de sa commune jusqu'au déclenchement d'un plan de secours départemental. Dans ce cas, malgré la substitution par le Préfet, le maire conserve la responsabilité d'un certain nombre d'actions comme, par exemple, l'accueil éventuel de personnes évacuées.

En cas d'alerte (accident technologique ou événement naturel) transmise par un tiers, un service ou la Préfecture, le Maire doit relayer l'information ou l'alerte auprès des administrés

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le Maire ou son Adjoint doit en liaison avec le responsable local de la Gendarmerie ou de la Police, et avec l'officier des Sapeurs-Pompiers :

- 1 - Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe, aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un sur-accident ne se produise
- 2 - Indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement
- 3 - Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise communale
- 4 - Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés
- 5 - Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement
- 6 - Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques (cf. modèle en annexe)
- 7 - Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres
- 8 - Se tenir informé et rendre compte auprès de la préfecture

Commune de Yenne	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>FICHE ACTIONS</b> <b>« COORDONNATEUR DES ACTIONS</b> <b>COMMUNALES »</b>	<b>Fiche</b> <b>1.03b</b>
		<b>Page 1/1</b>

☞ **Titulaire : Monsieur Jérôme PUTHON**

☞ **Suppléant : Monsieur José RICHARD**

Le Coordonnateur des Actions Communales, sous l'autorité du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire.

Il met en œuvre les décisions prises par le Maire et s'assure de leur exécution.

Commune de Yenne	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>Fiche 1.03c</b>
	<b>FICHE ACTIONS</b> « CELLULE TERRAIN »	<b>Page 1/1</b>

☞ **Titulaire: Christian CHAPEAU**

☞ **Suppléant : José RICHARD**

### **Groupe d'intervention de terrain**

- Personnel des services techniques
- Conseillers municipaux

Référence (annuaire de crise PCS)

#### **Phase : pré-alerte**

- préparer les matériels
- surveiller – aider à évaluer la situation

#### **Phase : alerte (VOIR FICHES 2.01)**

- alerter – informer la population
- mise en place de la signalétique et des périmètres de sécurité
- rester en liaison avec le PCC
- Se tenir prêt à assurer la logistique

#### **Phase : post-alerte**

- palier au désengagement des secours
- remise en état des lieux
- bilan et compte-rendu d'intervention

**Note** : pour le responsable, se tenir prêt à organiser l'équipe dans le temps et dans l'espace (relève)

Commune de Yenne	<b>ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE</b>	<b>Fiche 1.03d</b>
	<b>FICHE ACTIONS</b> « SECRETARIAT »	<b>Page 1/1</b>

☞ Titulaire: Isabelle RENZI

☞ Suppléant : Christine DESORT

### ☞ Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- organise l'installation du PCC avec le Maire
- ouvre une main courante des événements, informatisée ou manuscrite (pièce essentielle notamment en cas de contentieux) sous la forme :  
heure/événement/action à mener/personne responsable

### ☞ Pendant la crise

- assure l'accueil téléphonique du PCC
- assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier,...)
- assure la frappe et la transmission des documents émanant du PCC (envoi et transmission des télécopies,...)
- appuie les différents responsables du PCC en tant que de besoin
- tient à jour la main courante des événements

### ☞ Fin de la crise

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing »



Commune de Yenne	<b>ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE</b>	<b>Fiche 1.03e</b>
	<b>FICHE ACTIONS RESPONSABLE « RELATIONS PUBLIQUES »</b>	<b>Page 1/1</b>

☞ **Titulaire : Jean-Marc WATIER**

☞ **Suppléant : Andrée MARCHAND**

☞ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- participe à l'accueil du PCC

☞ **Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire
- assure le lien avec le centre de presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent
- participe, en liaison avec le responsable « population », à l'information des administrés

☞ **Fin de la crise**

- assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune

Commune de Yenne	<b>ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE</b>	<b>Fiche 1.03f</b>
	<b>FICHE ACTIONS</b>  <b>RESPONSABLE « LIEUX PUBLICS ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)» « POPULATION »</b>	<b>Page 1/1</b>

☞ **Titulaire:** Elsa ECHANTILLAC

Marie –Rose DLOUHY

☞ **Suppléant :** Robert COUTURIER

### ☞ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- alerte et informe les établissements répertoriés dans l'annuaire de crise (fiche 5.01)

#### **Rubrique « lieux publics et E.R.P » « Population »**

### ☞ **Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées et en informe le coordonnateur des actions communales ou le maire directement.
- gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant la population (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)
- assure l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable) ainsi que la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées en liaison avec le responsable « logistique »
- en cas d'évacuation , s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police.
- mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique, hébergement, soutien socio-psychologique, etc.).
- informe la population en liaison avec la personne « chargée des relations publiques ».

#### **ET REMPLIT, POUR CHACUN LA FICHE CORRESPONDANTE EN ANNEXE.**

- assure l'information des responsables d'établissements
- gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

### ☞ **Fin de la crise**

- met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- participe à la réunion de « debriefing » présidée par le Maire.

Commune de Yenne	<b>ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE</b>	<b>Fiche 1.03g</b>
	<b>FICHE ACTIONS</b>	<b>Page 1/1</b>
<b>RESPONSABLE « LOGISTIQUE »</b>		

☞ Titulaire: Robert LEGRAND

☞ Suppléant : G. BARBIER

☞ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- met en alerte le personnel des services techniques (cf annuaire de crise – fiche 5.01)
- alerte et informe le gestionnaire des réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc)
- (cf annuaire de crise – fiche 5.01)

☞ **Pendant la crise**

- met à disposition les moyens nécessaires pour assurer la diffusion de l'alerte – voir chapitre « les principales actions à mener »
- met à disposition le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings, etc...)
- active et met en œuvre le(s) centre(s) d'accueil et /ou d'hébergement de la commune et envoie du personnel au (x) point(s) de ralliement
- Organise le transport collectif des personnes
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmission
- En cas d'évacuation dans une autre commune, il envoie un responsable dans le centre d'accueil et/ou d'hébergement concerné
- Coordonne l'action des bénévoles « spontanés »

↳ **Fin de la crise**

- Informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- Assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de Yenne	<b>ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE</b>	<b>Fiche 1.03h</b>
	<b>FICHE ACTIONS</b>  <b>RESPONSABLE « AGRICULTURE – INDUSTRIE – ARTISANAT »</b>	<b>Page 1/1</b>

☞ Titulaire: Philippe GACHE

☞ Suppléant : M- R DLOUHY

↳ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- alerte et informe les établissements répertoriés dans l'annuaire de crise ci-joint

Rubrique « agriculture – industrie – artisanat »

↳ **Pendant la crise**

- assure l'information des agriculteurs – artisans – entreprises industrielles situées sur le territoire de la commune
- recense :
  - . les personnels présents sur le site
  - . les personnels en mission à l'extérieur du site
  - . pour les élevages : la nature et le nombre d'animaux, les contraintes d'exploitation
  - . le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents
- transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Coordonnateur des Actions Communales ou directement au Maire
- gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

↳ **Pendant la crise**

- informe les agriculteurs – artisans – entreprises industrielles contactées de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire



# **CHAPITRE 2**

## **PRINCIPALES ACTIONS**

### **A MENER**

Commune de Yenne	<b>PRINCIPALES ACTIONS A MENER</b>	<b>Fiche 2.01</b>
	<b>ALERTE DE LA POPULATION ORGANISATION</b>	<b>Page 1/ 4</b>

### **Matériels à utiliser :**

- . Sirène de la Mairie – Modalités annexe 3 (A3)
- . Mégaphone sur véhicule (services communaux)
- . Porte-voix
- . Signalétique (interdictions – obligations)
- . Alerte par courrier, fax, téléphone
- . Médias (radios)

### **Equipes constituées :**

- . Les équipes sont constituées des personnels de la cellule « terrain » auxquels se joindront des conseillers municipaux et les volontaires.
- . Equipes mobiles : 2 personnes
- . Equipes pédestres : binômes ajoutés par secteur

**Nota :** suivant l'évènement et sa localisation  
- Privilégier la mise en place

d'une procédure d'appel et d'alerte en cascade.  
(1 personne pour 3 ou 4 et ainsi de suite)

- Bien répertorier les secteurs et les personnes (fiche 2.01.b)

- Les équipes seront reconnaissables (gilets et équipements – lampes – porte-voix – fiches d'intervention)

- Les équipes rappelleront les consignes générales et particulières

- Les cheminements pour les regroupements seront mis en place (rubalises – signalétiques)



Commune de Yenne	<b>PRINCIPALES ACTIONS A MENER</b>  <b>CIRCUIT D'ALERTE</b>  <b>METHODE RETENUE ET CARTE</b>	<b>Fiche 2.01a</b>
		<b>Page 2/4</b>

## **MODALITES D'EXECUTION**

Dès la mise en place du PCC :

1°) Sur la carte et les plans correspondants – Annexe –  
En liaison avec le Chef des Opérations de Secours.

- 1-1 Délimiter les zones de sinistre et les évolutions possibles
- 1-2 Etablir les circuits d'alerte suivant des priorités

2°) Informer les services de secours

3°) Suivre l'évolution de l'alerte et rester en liaison avec le PCC

4°) Recherche de renseignements sur les personnes (nombres – noms)



Commune de Yenne	<b>PRINCIPALES ACTIONS A MENER</b>	<b>Fiche 2.01C</b>
	<b>ALERTE DE LA POPULATION</b> EXEMPLE DE MESSAGE A DIFFUSER PAR HAUT-PARLEUR RISQUE INONDATION	<b>Page 4/4</b>

**ATTENTION,  
ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS**

- .Un risque d'inondation menace votre quartier.**
- .Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.**
- .Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.**

**ATTENTION,  
ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS**

- .Une inondation exceptionnelle est attendue.**
- .Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.**
- .Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.**

Commune de Yenne	<b>PRINCIPALES ACTIONS A MENER</b>	<b>Fiche 2.01C bis</b>
	<b>ALERTE DE LA POPULATION</b> EXEMPLE DE MESSAGE A DIFFUSER PAR HAUT-PARLEUR RISQUE INCENDIE	<b>Page 4/4</b>

**ATTENTION,  
ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS**

- .Un risque d'incendie menace votre quartier.**
- .Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.**
- .Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.**

**ATTENTION,  
ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS**

- .Un incendie exceptionnel est attendu.**
- .Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.**
- .Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.**

Commune de Yenne	<b>PRINCIPALES ACTIONS A MENER</b>	<b>Fiche 2.02</b>
	<b>INFORMATION DE LA POPULATION PENDANT LA CRISE</b> <b>Modalités d'Organisation</b>	<b>Page 1/1</b>

Lieux dans lesquels la commune met à disposition de l'information sur l'évènement :

- Mairie – façades Sud et Nord
- panneaux d'information communaux
- panneaux mobiles suivant les circonstances
- vocal avec moyens portatifs

Autres moyens et procédures internet...site [yenne.mairie@wanadoo.fr](mailto:yenne.mairie@wanadoo.fr)

Commune de Yenne	<b>PRINCIPALES ACTIONS A MENER</b>	<b>Fiche 2.03</b>
	<b>STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE Exemple du risque inondation</b>	<b>Page 1/4</b>

1) Mesures à mettre en œuvre pour une crue

Toutes les fiches 2.03 découlent des modalités d'exécution

Commune de Yenne	<b>PRINCIPALES ACTIONS A MENER</b>	<b>Fiche 2.03-1</b>
	<b>STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE Exemple du risque inondation</b>	<b>Page 2/4</b>

1) Mesures à mettre en œuvre pour une crue torrentielle

RECEPTION D'UNE ALERTE PAR :

Préfecture, pompiers, police municipale, témoins, service météorologique ...



ANTENNE D'URGENCE alertée par

La police Municipale



NIVEAU	EVENEMENTS	PREFECTURE	COMMUNE DE YENNE
<b>Niveau 1</b>	- évènements distincts du bruit de fond, mais attendus	Information délivrée à la Commune	<b>Information de la Préfecture de tout évènement significatif = PRE-ALERTE DE L'ANTENNE D'URGENCE</b>
<b>Niveau 2</b>	- évènements inhabituels	-Cellule de pré-crise départementale activée par la Préfecture -Réunion des services de l'Etat et gestionnaires d'infrastructure (intervention à prévoir à moyen terme) -Information délivrée à la Commune de Yenne	<b>- Participation de la Commune aux réunions de la cellule pré-crise -Information de la Préfecture de tout évènement significatif -Information de la population concernée = ALERTE DE L'ANTENNE D'URGENCE</b>
<b>Niveau 3</b>	-effets ou craintes d'effets en surface, sans risque immédiat pour les personnes	-mise en place du centre opérationnel départemental à la Préfecture - Réunion des services de l'Etat et gestionnaires d'infrastructures (intervention à prévoir à court-terme)	<b>- vérification de la disponibilité des moyens d'alerte et de sauvegarde de la population = DECLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE = ALERTE CELLULE COMMUNALE DE CRISE</b>
<b>Niveau 4</b>	- Sinistre avéré ou risque pour les personnes	- Evacuation des zones concernées - Réaction immédiate	<b>= DECLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE = ALERTE CELLULE COMMUNALE DE CRISE</b>

Commune de Yenne	<b>PRINCIPALES ACTIONS A MENER</b>	<b>Fiche 2.03-2</b>
	<b>STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE</b> <b>Exemple du risque rupture du barrage</b>	<b>Page 3/4</b>

La commune est située en ZI en zone d'inondation spécifique (section comparable à une inondation naturelle).

Modalités au cas où l'intégralité du barrage de Génissiat serait menacée : une montée en puissance du dispositif opérationnel est prévue à partir des stades d'évolution suivant :

- état de vigilance renforcée
- état de préoccupation sérieuse
- état de péril imminent
- rupture partielle ou totale constatée

Le plan particulier d'intervention (PPI) définit pour chacun de ces stades les actions :

- du responsable exploitant (CNR)
- de la Préfecture

Missions :

- suivre le cadre d'intervention
- relayer l'information
- être en mesure d'intervenir rapidement



Commune de Yenne	<b>PRINCIPALES ACTIONS A MENER</b>	<b>Fiche 2.03-3</b>
	<b>STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE</b> <b>Valable pour les différents risques</b>	<b>Page 4/4</b>

1) Mesures à mettre en œuvre pour les différents risques

RECEPTION D'UNE ALERTE PAR :  
Préfecture, pompiers, police municipale, témoins, service météorologique ...



ANTENNE D'URGENCE alertée par  
La police Municipale



NIVEAU	EVENEMENTS	PREFECTURE	COMMUNE DE YENNE
<b>Niveau 1</b>	- évènements distincts du bruit de fond, mais attendus	Information délivrée à la Commune	<b>Information de la Préfecture de tout évènement significatif = PRE-ALERTE DE L'ANTENNE D'URGENCE</b>
<b>Niveau 2</b>	- évènements inhabituels	-Cellule de pré-crise départementale activée par la Préfecture -Réunion des services de l'Etat et gestionnaires d'infrastructure (intervention à prévoir à moyen terme) -Information délivrée à la Commune de Yenne	<b>- Participation de la Commune aux réunions de la cellule pré-crise</b> <b>-Information de la Préfecture de tout évènement significatif</b> <b>-Information de la population concernée = ALERTE DE L'ANTENNE D'URGENCE</b>
<b>Niveau 3</b>	-effets ou craintes d'effets en surface, sans risque immédiat pour les personnes	-mise en place du centre opérationnel départemental à la Préfecture - Réunion des services de l'Etat et gestionnaires d'infrastructures (intervention à prévoir à court-terme)	<b>- vérification de la disponibilité des moyens d'alerte et de sauvegarde de la population = DECLenchement DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE = ALERTE CELLULE COMMUNALE DE CRISE</b>
<b>Niveau 4</b>	- Sinistre avéré ou risque pour les personnes	- Evacuation des zones concernées - Réaction immédiate	<b>= DECLenchement DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE = ALERTE CELLULE COMMUNALE DE CRISE</b>

Commune de Yenne	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>Fiche 2.04</b>
	<b>EVACUATION, ACCUEIL ET HEBERGEMENT DE LA POPULATION</b>	<b>Page 1/1</b>

Détermination des points de rassemblement (Ils seront définis suivant la situation) :

- les gymnases
- la salle polyvalente de Yenne
- le collège Charles Dullin

Désignation du mode de transport collectif entre les points de rassemblement et le(s) centre(s) d'accueil/hébergement : (voir liste des moyens disponibles)

- possibilité de recours à la réquisition (Bustours, location)

Détermination du/des centre(s) d'accueil et/ou d'hébergement(s) pressenti(s) :

- suivant l'évènement, les points de rassemblement peuvent se transformer en centre(s) d'accueil (mise en place des cellules d'accueil)

Désignation des personnels affectés au(x) centre(s) d'accueil et/ou d'hébergement :

- la cellule « habitants » et les conseillers municipaux désignés.

Procédure pour assurer le ravitaillement de personnes hébergées :

- intervention : - maison de retraite
  - clos des capucins
  - restaurants de Yenne

# **CHAPITRE 3**

## **MOYENS ET RESSOURCES RECENSES**

Commune de Yenne	<b>MOYENS ET RESSOURCES RECENSES</b>	<b>Fiche 3.01</b>
	<b>LISTE DES VEHICULES DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX</b>	<b>Page 1/2</b>

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Nom et coordonnées du détenteur – lieu de garage
Renault Trafic T900	6574TD73	3	Mairie
Renault Trafic Long	9473SV73	3	Mairie
Citroen Jumper plateau	964VM73	3	Mairie
Renault Master plateau	BV 667 BE	3	Mairie

### **Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)**

Véhicules permettant de relayer une alerte, doté d'un haut-parleur fixé sur le toit ou une galerie

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nom et coordonnées du détenteur – lieu de garage
Peugeot 206	9715TJ73 (5 places)	Mr REVEYRON – CCY
Berlingo Citroen	7506VP73 (2 places)	Service assainissement (garage locaux EDF)
Renault Kangoo	1303TN73	Maison de retraite
Peugeot 106	9834TG73	Mairie – Services techniques – route de Lucey – Yenne
KANGOO express VL	DJ 263 BV	Mairie – Services techniques – route de Lucey – Yenne

Commune de Yenne	<b>MOYENS ET RESSOURCES RECENSES</b>	<b>Fiche 3.01</b>
	<b>LISTE DES MATERIELS DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX</b>	<b>Page 2/2</b>

Nature du matériel	Quantité	Localisation
Disqueuse thermique	2	CCY
Karcher thermique électrique	2	CCY
Vide cave 15 m3 par heure	1	CCY
Motopompe essence	4	CCY
Groupe électrogène	4	CCY
Remorque 2 essieux	1	CCY
Remorque à panneau	1	CCY
Tronçonneuse	2	CCY
Aspirateur cuve pompage	2	CCY
Pilonneuse	1	CCY
Perforateur	2	CCY
Marteau piqueur électrique	1	CCY
Plaque vibrante	1	CCY

Commune de Yenne	<b>MOYENS ET RESSOURCES RECENSES</b>	<b>Fiche 3.02</b>
	<b>LISTE DES LIEUX D'ACCUEIL ET / OU D'HEBERGEMENT (EXHAUSTIVE)</b>	<b>Page 1/3</b>

NOM	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES (superficie, possibilité de restauration, de couchage...)
Hôtel le Fer à Cheval *	Rue des Prêtres	Hôtel restaurant 10 chambres
Le Clos des Capucins	Chemin de la Curiaz	Couchage – restauration 51 chambres – 88 lits
Salle polyvalente*	Route de Lucey	450 personnes restauration environ 200 personnes couchage sans lit
Ecole maternelle et élémentaire *	Chemin du Port	
Gymnase de Yenne	Place du Stade	
Collège Charles Dullin	Place du Kiosque	
Ancienne Halte Garderie *	Chemin du Port	couchage

\* en zone inondable

Commune de Yenne	<b>MOYENS ET RESSOURCES RECENSES</b>	<b>Fiche 3.02</b>
	<b>LISTE DES MOYENS DE TRANSPORT COLLECTIF</b>	<b>Page 2/3</b>

TYPE DE VEHICULE	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers...)
Peugeot 206 Immatriculation 9715TJ73 5 PLACES	Communauté de Communes de Yenne	Collectivité
CAMION Midlum 180 Ampiroll Immatriculation AD 495 LN 3 PLACES	Communauté de Communes de Yenne	Collectivité
Mini pelle Kubota 2,7 tonnes+remorque	Communauté de Communes de Yenne	Collectivité
JUMPY Citroen immatriculation BV-612-MP 3 PLACES	Communauté de Communes de Yenne	Collectivité
VITO Mercedes 4x4 Immatriculation SN-374-BC	Communauté de Communes de Yenne	Collectivité
Boxer Citroen immatriculation 1967 TR 73 3 PLACES	Communauté de Communes de Yenne	Collectivité
Clio Renault immatriculation 8031 VA 73 5 PLACES	Communauté de Communes de Yenne	Collectivité
Mini bus Renault Traffic immatriculation AF – 243 – HX 7 places	Communauté de Communes de Yenne	Collectivité
Berlingo Citroen immatriculation 7506 VP 73	Communauté de Communes de Yenne	Collectivité
Sprinter Mercedes 4x4 immatriculation DJ – 667 - 73	Communauté de Communes de Yenne	

Commune de Yenne	<b>MOYENS ET RESSOURCES RECENSES</b>	<b>Fiche 3.02</b>
	<b>ALIMENTATION (EAU, NOURRITURE ...)</b>	<b>Page 3/3</b>

NATURE	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers...)
Carrefour Market	Rue Capitaine Simon	Réquisition – bons d'achat
Boulangerie SUATON	Rue Capitaine Simon	Réquisition – bons d'achat
Boulangerie CHARLON	Rue des Prêtres	Réquisition – bons d'achat
Boulangerie le Craquelin	Place du Souvenir	Réquisition – bons d'achat
Boucherie MONAVON	Rue Capitaine Simon	Réquisition – bons d'achat
Boucherie Les Gones	Place Charles Dullin	Réquisition – bons d'achat
Au Panier Garni	Place Charles Dullin	Réquisition – bons d'achat
Gamm Vert	Rue Capitaine Simon	Réquisition – bons d'achat
Centr'Affaires	Rue Capitaine Simon	Réquisition – bons d'achat
LUDO traiteur	Praz Ferra	Réquisition – bons d'achat



Commune de Yenne	<b>MOYENS COMMUNAUX RECENSES</b>	<b>Fiche 3.03</b>
---------------------	--------------------------------------	-----------------------

**LISTE DES PERSONNES**  
**RESSOURCES**

Commune de Yenne	<b>MOYENS ET RESSOURCES RECENSEES LISTE DES PERSONNES RESSOURCES PROFESSIONS MEDICALES ET PARAMEDICALES</b>	<b>Fiche 3.03.a</b>
		<b>Page 1/1</b>

Nom	Adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
Cabinet d'infirmières	Place Charles Dullin	04.79.44.48.22	
Pharmacie de la Fontaine RIGAUD JURY	141 Place Charles Dullin	04.79.36.70.75	
Pharmacie COLIN BOURRIER	Place Charles Dullin	04.79.36.70.12	
Dr LE DU Dr FELIX Marie	Chemin du Port	04.79.36.83.31	
Dr LARCHIER Dr FELIX Dr GUILLAUME	Maison Médicale Fbg de la rivière Yenne	04.79.96.96.59	

Commune de Yenne	<b>MOYENS ET RESSOURCES RECENSEES LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ASSOCIATIONS DIVERSES</b>	<b>Fiche 3.03.b</b>
		<b>Page 1/1</b>

Nom	Adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
Amis de la dent du chat		06.07.05.18.91 Patrick SOUDAN	Associations caritatives (vêtements, nourriture)
Secours Populaire		04.79.36.83.72 Chantal MALARD	Associations caritatives (vêtements, nourriture)
A D M R	Pôle Social Place du Kiosque	04.79.36.99.31	
Groupama assurances	128 place Charles Dullin	04.79.36.85.55	Gestion de dossiers Conseil
Maison de la Dent du Chat (Office du tourisme)	Chemin du Port	04.79.36.71.54	Renseignements divers sur le territoire
C I A S	Pôle Social Place du Kiosque	04.79.36.75.00	- Connaissance des personnes - Aide à domicile

Commune de Yenne	<b>MOYENS ET RESSOURCES RECENSEES LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ENTREPRISES, ARTISANS et AGRICULTEURS</b>	<b>Fiche 3.03.c</b>
		<b>Page 1/1</b>

Nom		Adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
BETON RICHARD	La Maladière Yenne		04.79.36.82.65	Matériaux divers
BAUDIER	Chemin des Fossés Yenne		04.79.36.71.06	Matériaux divers
T3B JJ Laurent	473 rue Antoine Laurent – Yenne			Transport matériaux
FONTAINE TP			04.79.36.78.74	Entreprise T.P
COUTURIER DAVID	Z.A les Fontanettes		04.79.36.74.75	Entreprise T.P
COUTURIER P. Anthony	Z.A les Fontanettes Yenne		04.79.44.02.12	Charpentier couvreur
ALMAIDA Carmelo	Z.A Praz Ferra Sud Yenne		04.79.36.88.35	Charpentier couvreur
TCM CHARPENTE	La Curiaz Yenne		04.79.36.72.12	Charpentier couvreur
CBR	Ameysin		06.98.89.61.85	Charpentier couvreur
PRINCIC Stéphane	Faubourg des Sœurs Yenne		04.79.36.77.45	Paysagiste – travaux divers
GACHE Ph	La Tuilière		04.79.36.85.97	Agriculteur
MICHAUD François	Bas Somont		06.81.89.50.86	Agriculteur

Commune de Yenne	<b>MOYENS ET RESSOURCES RECENSEES</b> <b>LISTE DES PERSONNES</b> <b>RESSOURCES</b> <b>AUTRES PERSONNES</b>	<b>Fiche</b> <b>3.03.d</b>
		<b>Page 1/1</b>

Nom	Adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
Conseil Général Robert DESORT	Yenne – La Curiaz		Agent de maîtrise
Christine GUELA	Bas Somont	06.08.60.29.11	Responsable cantine
J.P REGOLINI	Nattages	04.79.36.70.07	Directeur école élémentaire
Florence FERBER	Nattages	04.79.36.86.09	Directrice école maternelle
Erwan GUILLEMOTO	Le clos des Capucins	04.79.36.85.70	Directeur de l'établissement
M. VILLESECHE		04.79.36.72.34	Principal du Collège
Gérard REYNAUD		06.70.91.70.97	Gardien du gymnase
Gaetan BARBIER DUBOIS		06.86.32.56.89	Gardien salle polyvalente
Sylvie TOURNIER	Communauté de Communes	04.79.36.90.76	Clés – codes d'accès
Andrée MARCHAND	Mairie	04.79.36.70.48	Clés – codes d'accès
José RICHARD	Mairie	06.86.32.56.56	Clés – codes d'accès

# **CHAPITRE 4**

## **PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ET ANALYSE DU RISQUE**

Commune de Yenne	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>Fiche 4.01</b>
---------------------	--	-----------------------

# **PRESENTATION**

Commune de Yenne	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>Fiche 4.01a</b>
	<b>PRESENTATION CONTEXTE GENERAL</b>	<b>Page 1/1</b>

Yenne, chef lieu de canton est une ville de 2800 habitants. D'une superficie de 2336 hectares, sa circonscription territoriale est traversée par la RD 1504 dans le sens Est-Ouest et par la D921 dans le sens Nord-Sud.

Son altitude est de 228 m environ. Situé en bas du bassin versant du massif de l'Epine, elle reçoit les eaux du Flon, de la Méline. Rivières de 1<sup>ère</sup> catégorie et de différents rûs. Le fleuve Rhône qui borde la ville arrive par la plaine Est. Il rejoint la commune de la Balme en passant par le Défilé de Pierre Châtel.

Yenne, Commune rurale essentiellement tournée vers l'agriculture et l'artisanat.

Les barrières naturelles enclavent quelque peu le canton. Le tunnel et le Col du Chat relie le territoire du bassin de Chambéry. La Ville de Belley, Sous-Préfecture de l'Ain est à 12 km. Cinq médecins, un cabinet d'infirmières, deux pharmacies et différents services sociaux facilitent la vie des Yennois au quotidien.

Enfin, le centre de Secours apporte assurance et confiance lors d'évènements.



Commune de Yenne	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>Fiche 4.01b</b>
	<b>PRESENTATION IDENTIFICATION DES RISQUES</b>	<b>Page 1/1</b>

Les risques « inondation » « rupture de barrage » « séisme » et « mouvement de terrain » sont identifiés dans le DICRIM joint en annexe.

Deux identifications sont liées à l'incendie :

1°) Les risques « incendie » s'avèrent extrêmement importants à Yenne, tout particulièrement dans le centre du Bourg.

En effet, considérant le bâti, l'enchevêtrement des habitations, la densité des logements, et considérant que la maîtrise en terme de sécurité, de salubrité et de normes ne peut être assurée.

Tous les acteurs et services considèrent que les secteurs jouxtant la Place Charles Dullin ainsi que la rue des Prêtres et la rue Capitaine Simon sont entre autres considérés à haut risque d'incendie, qu'il convient donc dès la moindre alerte de prévoir les mesures afin d'éviter la propagation du sinistre.

2°) Le secteur boisé de Chevru peut devenir très problématique si une sécheresse persistait.

En effet, le hameau isolé est difficile d'accès pour les moyens de secours détenus au Centre de Yenne. Une évacuation est à envisager, les habitations pouvant être cernées en cas de déclenchement de feu de forêt. L'alimentation en eau est limitée dans toute la zone Ouest de Yenne.

Commune de Yenne	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>Fiche 4.01c</b>
	<b>PRESENTATION LOCALISATION DES ZONES DE RISQUES</b>	<b>Page 1/1</b>

Risque Inondation :

Le Rhône

Le secteur Est de Yenne depuis les hameaux d'Etain et de Lagneux jusqu'aux Bernards, Charrey, le Port.

A Yenne, le rond-point, l'entreprise SONOT, la salle polyvalente, le groupe scolaire, le camping, le centre de secours, et les quartiers Ouest.

Risque Inondation dû aux crues torrentielles :

Les secteurs concernés sont :

1°) l'Est de Yenne qui reçoit certains rûs venant du bassin versant – ruisseau de Chambuet et versants venant des Terroux, allant vers Arcollières et Commugnin.

2°) Au Sud par le ruisseau des Couleurs et des Bûchets (un équipement a été réalisé aux Bûchets)

3°) Divers

Risque Rupture de barrage

Yenne est située en Z.I zone d'inondation spécifique correspondant à une inondation naturelle.

Nota : «Chronologie des montées des eaux du Rhône lors des inondations de 1999 et 2002 » annexe 6.01g....

Commune de Yenne	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>Fiche 4.01d</b>
	<b>CARTOGRAPHIE LOCALISATION DES ROUTES , VOIES, CHEMINS COMMUNAUX</b>	<b>Page 1/1</b>

- Cartes 1/5000 – Yenne et le canton
- Cartes routières
- Plans cadastraux
- Cadastre informatisé

Documents disponibles au poste de commandement.

Commune de Yenne	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>Fiche 4.02</b>
		<b>Page 1/1</b>

# **INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION**

Commune de Yenne	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>Fiche 4.02a</b>
	<b>POPULATION PERMANENTE</b>	<b>Page 1/1</b>

↪ **Nombre d'habitants permanents**

Renseignements disponibles au secrétariat de la mairie.

↪ **Répartition de la population sur le territoire de la commune**

- les hameaux
- le centre bourg de Yenne
- la périphérie

↪ **Populations identifiées « à risques »**

Voir annexe (plan canicule et grand froid – plan d'intervention de la maison de retraite)

↪ **Lieux d'accueil d'enfants et d'adolescents (voir liste, adresse et coordonnées dans l'annuaire de crise)**

- une halte-garderie
- une école primaire et une maternelle
- un collège

Commune de Yenne	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>Fiche 4.02b</b>
	<b>POPULATION SAISONNIERE ET ACTIVITES PONCTUELLES</b>	<b>Page 1/1</b>

↪ **Résidents secondaires**

Ils sont en diminution.

Nombre de résidences secondaires (voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)

↪ **Activités touristiques**

(Voir liste, adresses, et coordonnées dans l'annuaire de crise)

- 2 hôtels : le FER A CHEVAL – LE CLOS DES CAPUCINS
- 1 camping : le camping du Flon
- les gîtes (plaquette office du tourisme jointe en annexe)

↪ **Manifestations et évènements divers**

Type de manifestation ou d'évènement	Lieu de la manifestation ou de l'évènement	Date / période de la manifestation ou de l'évènement	Affluence	Organisateur	Coordonnées de l'organisateur
Fête de la Musique	Centre Bourg		Entre 500 et 1000	Associations Yennes	Music'Yenne
Fête Nationale	Centre Bourg	14 juillet	Entre 500 et 1000	Associations – Mairie	
Fête des Enfants	Place Charles Dullin	14 juillet	500	Mairie	
Fête Patronale	Rive gauche du Rhône Centre Bourg	14 - 15 août	Plusieurs milliers	Associations – Mairie	
Foire de la Sainte Catherine	Centre Bourg	22 Novembre		Commerçants – Mairie	

Commune de Yenne	<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</b>	<b>Fiche 4.03</b>
	<b>ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE</b>	<b>Page 1/1</b>





# **CHAPITRE 5**

## **ANNUAIRE DE CRISE**

Commune de Yenne	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>Fiche 5.01</b>
	<b>ANNUAIRE DE CRISE</b>	<b>Page 1/4</b>

### AUTORITES

Identification	Téléphone	Fax	Observations
Préfecture de la Savoie	04.79.75.50.00		

### POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Localisation	Téléphone	Fax	Observations
Mairie	04.79.36.70.48	04.79.36.77.18	

### MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL

Fax de la Mairie : 04.79.36.77.18

Nom	Prénom	Tél bureau	Tél domicile	Tél portable	Fonctions
PADERNOZ	René	04.79.36.70.48			Maire
ALMAIDA	Valérie				Elue
BELLY	Louis				Elu
BENET	André				Elu
BOLLINET	Claudine				Elue
CELEYRON	Cécile				Elue
CHAPEAU	Christian				Adjoint
COQUEL	Aurore				Elue
CORNUT	Laurence				Elue
DLOUHY	Marie Rose				Adjointe

**MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL (suite)**  
**Fax de la Mairie : 04.79.36.77.18**

Nom	Prénom	Tél bureau	Tél domicile	Tél portable	Fonctions
ECHANTILLAC	Elsa				Adjoint
GACHE	Philippe				Elu
LEGRAND	Robert				Elu
MILLION BRODAZ	Patrick				Elu
MOIROUD	François				Elu
MOULARD	Sylvie				Elu
COUTURIER	Robert				Elu
PROVENT	Jocelyne				Elue
PUTHON	Jérôme				Adjoint
RODRIGUEZ	William				Elu
WATIER	J Marc				Adjoint

**PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE**

Nom	Prénom	Tél Bureau	Tél Domicile	Tél portable	Fonctions
MARCHAND	Andrée	04.79.36.94.15			DGS
RICHARD	José	04.79.36.70.48			Resp. Serv TECH
BASIN	J- Christophe	04.79.36.70.48			Policier municipal
VEYRE	Sylvie	04.79.36.70.48			Administratif
DESORT	Christine	04.79.36.70.48			Comptabilité Administratif
RENZI	Isabelle	04.79.36.70.48			Administratif

## PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE

Nom	Prénom	Tél Bureau	Tél Domicile	Tél portable	Fonctions
BLANC	Michel			06.71.28.25.11	Agent de maîtrise principal
CANIEZ	Geoffrey				
ROUBINEAU	J Luc				

## GESTIONNAIRES DE RESEAUX ET OPERATEURS DE SERVICE PUBLIC

Société	Nom du responsable	Fonction	Téléphone	Fax	Observations
France TEL			04.76.76.26.09 0800.083.083		
EDF			04.79.75.71.31 06.98.03.54.93	04.79.75.71.30	
SERVICE DES EAUX			06.82.52.72.35		

Commune de Yenne	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>Fiche 5.01</b>
	<b>ANNUAIRE DE CRISE</b>	<b>Page 2/4</b>

### LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

Nom de l'établissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
Eglise		06.10.81.39.87			
Gymnases	Place du Stade	06.70.91.70.97		Gérard REYNAUD	
Centre de loisirs		06.89.65.38.86		Cyril ADAM	
Ecoles de Musiques	Route de Lucey				

### LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS

Etablissement	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	portable	
Ecole primaire	JP REGOLINI	04.79.36.70.07			
Ecole maternelle	F. FERBER	04.79.36.86.09			
Collège		04.79.36.72.34			
Mairie	R. PADERNOZ	04.79.36.70.48			

### ETABLISSEMENTS SANITAIRES

Etablissement	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	portable	
Maison de retraite	Jérôme ANCELET	04.79.36.93.36			
Maison de retraite	Laure RAMBAUD				
Infirmière de garde		04.79.36.93.61			

**LIEUX PUBLICS ET DE LOISIRS**

Etablissement	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	portable	
Salle polyvalente	J. RICHARD G. BARBIER	04.79.36.70.48		06.86.32.56.56 06.86.32.56.89	
Stade	G. REYNAUD			06.70.91.70.97	
Camping	JPierre MOLLARD				

**CENTRES COMMERCIAUX ET COMMERCE**

Etablissement	Identité du responsable	Téléphone		
		Professionnel	Domicile	portable
CARREFOUR MARKET		04.79.36.75.61		
Au panier garni	Christiane DANTIN	04.79.36.71.02		
Casino		04.79.36.71.23		
Boulangerie SUATON	Lionel SUATON	04.79.36.80.69		
Boulangerie CHARLON	Lionel CHARLON	04.79.36.72.55		
Boulangerie le Craquelin		04.79.36.70.16		
Boucherie MONAVON	Gilles MONAVON	04.79.36.70.11		
Boucherie les Gones	Place Ch. Dullin	04.79.36.70.23		
LUDO Traiteur	Ludovic SOUDAN	04.79.44.21.69		
Traiteur La Diligence	Christian PETIT GONNET	04.79.36.80.78		

**AUTRES E.R.P**

Etablissement	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	portable	
Restaurant le Fer à Cheval	Jacques LAURENT	04.79.36.70.33			
Restaurant le Timelo	Thierry MICOLLET	04.79.44.49.62			
Restaurant le Montaplan	M. ESCOFFIER	04.79.36.77.44			
Kébab le Bosphore		06 40 37 89 64			
Pizza Roger		04 79 85 82 48			
La Pizzaiolina		04 79 72 66 62			

Commune de Yenne	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>ANNUAIRE DE CRISE</b>	<b>Fiche 5.01</b>
		<b>Page 3/4</b>

**PERSONNES ISOLEES ou HANDICAPEES ou BENEFICIAINT DE SOINS  
(SOUS SURVEILLANCE)**

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations
FLEUREAU	Roger	Le Tournachat	04.79.36.84.06	
MIRAIL	Philomène Eugène	Ameysin	04.79.36.71.27	
JEANDET	Marius	Chambuet	06.87.54.53.43 sa nièce	

Commune de Yenne	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>ANNEXES</b>	<b>Fiche 6.01</b>
		<b>Page 1/1</b>



<b>Arrêté municipal de réquisition</b>	<b>fiche 6.01a</b>
<b>Questionnaire « lieux publics et ERP »</b>	<b>fiche 6.01b</b>
<b>Fiche « accueil de la population » au sein d'une structure d'accueil et d'hébergement « questionnaire « artisans – agriculteurs-»</b>	<b>fiche 6.01c</b>
<b>Plan canicule et grand froid (personnes à risques)</b>	<b>fiche 6.01d</b>
<b>Dossier cartographie et plans</b>	<b>fiche 6.01e</b>
<b>Plaquette Office du tourisme sur les hébergements</b>	<b>fiche 6.01f</b>
<b>Chronologie des montées des crûes 1999-2002</b>	<b>fiche 6.01g</b>
<b>Dicrim</b>	<b>fiche 6.01h</b>
<b>Fiche Cellule Commandement</b>	<b>fiche 6.01i</b>

Commune de Yenne	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>Fiche 6.01a</b>
	<b>ANNEXES ARRETE MUNICIPAL DE REQUISITION</b>	<b>1/2</b>

# **ARRETE MUNICIPAL DE REQUISITION**

***A COMPLETER***

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## Commune de Yenne

Le Maire,

Vu la loi N° 2004.811 du 13 août 2004, et notamment son article 28

Vu le Code Pénal, article R 642.1

Considérant<sup>(1)</sup>

.....  
.....survenu ce jour à  
.....

### ARRETE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Il est prescrit à M.....  
Demeurant à.....

**(2) d'avoir à se présenter sans délai à la mairie de.....  
Pour effectuer la mission qui lui sera confiée.**

**(2) de mettre sans délai à la disposition du maire le matériel suivant<sup>3</sup>**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**(2) et de le mettre en place à<sup>(4)</sup>**

.....  
.....  
.....

#### ARTICLE 2

Le Commissaire de Police ou le Chef de Brigade de Gendarmerie<sup>(2)</sup> est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Yenne, le

Le Maire,

(1) Préciser : l'accident, la catastrophe, le sinistre, etc

(2) Rayer la mention inutile

(3) Préciser la nature et le nombre de véhicules, matériaux ou travaux nécessaires

(4) Indiquer le lieu précis

Commune de Yenne	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>	<b>Fiche 6.01b</b>
	<b>ANNEXES</b> QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS ET ERP »	<b>1/1</b>

# **QUESTIONNAIRES**

## **« LIEUX PUBLICS – E.R.P »**

*A COMPLETER LE JOUR DE L'EVENEMENT*

Commune de Yenne	<b>RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P</b>	<b>Fiche 6.01b</b>
	<b>ANNEXES QUESTIONNAIRE « CAMPINGS »</b>	<b>1/5</b>

**DATE :**

**HEURE :**

1) Identification du lieu public (horaires d'ouverture à préciser) :

2) Nom – Prénom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

**➔ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.**

**(si possible : identité de la personne désignée.....)**

4) Combien de personnes sont présentes ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

**➔ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**

Commune de Yenne	<b>RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P</b>	<b>Fiche 6.01b</b>
	<b>QUESTIONNAIRE « Lieux publics accueillant des enfants »</b>	<b>2/5</b>

**DATE :**

**HEURE :**

1 ) Identification du lieu public (horaires d'ouverture à préciser) :

2) Nom – Prénom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

**➔Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.**

**(si possible : identité de la personne désignée.....)**

4) Combien de personnes sont présentes ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a –t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

**➔Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**

**➔Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles...).**

Commune de Yenne	<b>RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P</b>	<b>Fiche 6.01b</b>
	<b>QUESTIONNAIRE « Centres commerciaux »</b>	<b>3/5</b>

**DATE :**

**HEURE :**

1) Identification du lieu public (horaires d'ouverture à préciser) :

2) Nom – Prénom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

**➔ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.**

**(si possible : identité de la personne désignée.....)**

4) Combien de personnes sont présentes ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

**➔ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**

Commune de Yenne	<b>RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P</b>	<b>Fiche 6.01b</b>
	<b>QUESTIONNAIRE « Lieux publics de loisirs »</b>	<b>4/5</b>

**DATE :**

**HEURE :**

1) Identification du lieu public (horaires d'ouverture à préciser) :

2) Nom – Prénom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

**➔ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.**

**(si possible : identité de la personne désignée.....)**

4) Combien de personnes sont présentes ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

**➔ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**



Commune de Yenne	<b>RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P</b>	<b>Fiche 6.01b</b>
	<b>QUESTIONNAIRE « Autres E.R.P restaurants... »</b>	<b>Page 5/5</b>

**DATE :**

**HEURE :**

1) Identification du lieu public (horaires d'ouverture à préciser) :

2) Nom – Prénom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

**➔ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.**

**(si possible : identité de la personne désignée.....)**

4) Combien de personnes sont présentes ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

**➔ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**

Commune de Yenne	<b>RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P</b>	<b>Fiche 6.01c</b>
	<b>ANNEXES</b> <b>ACCUEIL DES POPULATIONS AU CENTRE</b> <b>D'ACCUEIL ET/OU D'HEBERGEMENT</b>	<b>1/2</b>

# **FICHE**

## **« ACCUEIL DES POPULATIONS AU CENTRE D'ACCUEIL ET/OU D'HEBERGEMENT »**

***ACOMPLETER LE JOUR DE  
L'EVENEMENT***

Commune de Yenne	<b>RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P</b> <b>ANNEXES</b> <b>QUESTIONNAIRE « Artisans- Agriculteurs »</b>	Fiche 6.01c
		2/2

**DATE :**

**HEURE :**

1) Identification de l'établissement :

2) Domaine d'activité :

3) Prénom et nom de la personne contactée :

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

**→ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.**

**(si possible : identité de la personne désignée.....)**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

10) Y a-t-il des contraintes particulières liés au fonctionnement de l'activité (élevage, process de fabrication ne pouvant être interrompu...)?

**→ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**

Commune de Yenne	<b>ANNEXES</b>	<b>6.01d</b>
	<b>PLANS CANICULE ET GRAND FROID»</b>	

**Dossier disponible au P.C.C**

Commune de Yenne	<b>ANNEXES</b>	<b>6.01e</b>
	<b>CARTOGRAPHIE ET PLANS</b>	

**Dossier disponible au P.C.C**

Commune de Yenne	<b>ANNEXES</b>	<b>6.01f</b>
	<b>PLAQUETTE OFFICE DU TOURISME SUR LES HEBERGEMENTS</b>	

**Dossier disponible au P.C.C**

Commune de Yenne	<b>ANNEXES</b> <b>CHRONOLOGIE des MONTEES DES EAUX</b> <b>1999-2002</b>	<b>6.01g</b>

**Dossier disponible au P.C.C**

Commune de Yenne	<b>ANNEXES</b>  DICRIM	<b>6.01h</b>

**Dossier disponible au P.C.C**





Commune de Yenne	<b>ANNEXES</b>  CELLULE DE COMMANDEMENT	<b>6.01i</b>
		<b>Page 1/2</b>

### **CELLULE COMMANDEMENT**

René PADERNOZ – Maire de YENNE  
Andrée MARCHAND – Directrice Générale des Services  
Jérôme PUTHON – Adjoint au Maire  
José RICHARD – Responsable des Services Techniques  
Jean Christophe BASIN – Policier municipal  
Isabelle RENZI – Services Administratifs

### **MEDECINS**

FELIX Marc  
FELIX Marie Ange  
MORLET Gilles

### **PHARMACIENS**

RIGAUD Daniel  
RIGAUD Véronique  
COLIN BOURIER

Commune de Yenne	<b>ANNEXES</b>  CELLULE DE COMMANDEMENT	<b>6.01i</b>
		<b>Page 2/2</b>

CELLULE TERRAIN	CELLULE LOGISTIQUE	CELLULE POPULATION	CELLULE RELATIONS PUBLIQUES – INFO

